

Coopérer pour rester indépendant

SOUVERAINETÉ: ATTRIBUT D'UN Etat qui implique le libre exercice du pouvoir sur un territoire et la population qui l'habite. Cette noble définition se révèle de moins en moins pertinente. En effet, les problèmes qui préoccupent très concrètement les gens se moquent des frontières et mettent radicalement en question le splendide isolement attaché à l'idée de souveraineté. Les Etats ne peuvent plus se soustraire à l'exigence de collaboration dès lors qu'ils sont confrontés aux mêmes difficultés et qu'aucun ne peut espérer se tirer seul d'affaire. Des phénomènes tels que le réchauffement de l'atmosphère ou la destruction de la couche d'ozone ont contribué à la prise de conscience de cette communauté de destin.

La situation ne diffère guère au sein de l'Etat fédéral. Si chacun des niveaux politiques – Confédération, cantons et communes – dispose de compétences propres, il n'est plus guère de domaines où une collectivité publique ose se prévaloir de sa «souveraineté» pour résoudre seule ses problèmes, dans l'ignorance de ce que font ses voisins. En Suisse, l'instruction publique reste l'affaire des cantons. Mais, parce que les populations font preuve de mobilité géographique, ces derniers ont été

contraints d'établir des règles et des standards communs. De même, le coût croissant de la santé impose aux cantons de planifier leurs équipements hospitaliers, non seulement à l'intérieur mais aussi par-delà leurs frontières. Le problème se pose dans les mêmes termes aux communes, par exemple pour l'élimination des ordures ménagères, la distribution d'eau ou d'énergie ou encore les transports publics.

Ces besoins nouveaux, dont la satisfaction met à mal les frontières politiques, suscitent régulièrement des projets d'une apparente rationalité. Dans ces conditions, ne vaut-il pas mieux transférer à une collectivité de niveau supérieur les compétences quand leur exercice souffre visible-

ment de l'étroitesse d'un territoire? Ou encore, ne doit-on pas envisager un regroupement de communes – comme l'envisage le canton de Lucerne –, voire même de cantons, de manière à obtenir des entités de taille suffisante à l'accomplissement de leurs tâches?

Fort heureusement, ce processus de centralisation n'intervient en Suisse qu'en cas de dernière nécessité, grâce à des procédures complexes et lourdes. Car le découpage territorial ne relève pas d'une approche managériale, marqué qu'il est par l'histoire, le vécu collectif et le sentiment d'appartenance. D'ailleurs, la marge de manœuvre pour une collaboration à la carte, en fonction des besoins ressentis, n'est pas négligeable. Mais le chemin qui conduit à la réalisation de tâches communes aux cantons ou aux communes reste pavé de difficultés.

Le rapprochement hospitalo-universitaire, lancé par les cantons de Vaud et de Genève, illustre bien ces difficultés. L'entreprise, rondement menée,

aboutit dans un premier temps à un projet contesté qui voyait les autorités politiques se dessaisir de leurs responsabilités au profit des seuls gestionnaires (DP 1254, «L'autodémission du politique»). La création de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale

(HES-SO) a connu les mêmes vicissitudes: élaboration du projet en petit comité, sans consultation suffisante des instances politiques. Dans les deux cas, heureusement, les corrections nécessaires ont été apportées.

Dans la recherche de solutions communes à plusieurs collectivités, le risque est grand, sous prétexte d'efficacité et d'urgence, de court-circuiter les organes démocratiquement légitimés et de déléguer trop de pouvoirs à des techniciens hors de contrôle. Trop de hâte et un trop faible souci des procédures conduisent alors à un rejet sans nuance des nouvelles formes de collaboration, pourtant indispensables, et à un repli frileux à l'intérieur des frontières cantonales (voir p. 3, «Genève ne peut faire bande à part»). JD

Les Etats ne peuvent plus se soustraire à l'exigence de collaboration dès lors qu'ils sont confrontés aux mêmes difficultés

Inopportunes, ces initiatives populaires en politique étrangère

Le droit d'initiative est sans restriction, sinon formelle.

Une initiative peut donc contredire une disposition constitutionnelle, sans l'abolir. Le Conseil fédéral dirige la politique extérieure. Trois initiatives prétendent lui dicter sa conduite.

La première va être soumise au peuple et aux cantons.

ON EN RECENSE donc trois. Deux initiatives europhiles pour une, europhobe. La première est née le 7 décembre 1992 au lendemain de l'échec de l'EEE. Elle aboutit, non sans peine, en mars 1994; elle propose, on le sait, une deuxième approche de l'EEE. Si le vote était positif, le Conseil fédéral se verrait confier les pleins pouvoirs, non seulement pour négocier, mais encore pour approuver et ratifier le traité. Le Parlement et le peuple seraient dépossédés d'un droit essentiel.

La seconde initiative a été lancée par la Lega et l'extrême-droite alémanique qui se donne l'appellation de Démocrates suisses. Laborieusement menée à bonne fin, l'initiative subordonne l'ouverture de négociations avec l'Union européenne à un feu vert donné préalablement par le peuple et les cantons.

La troisième initiative, déposée en juillet 1996, demande en sens contraire l'ouverture de négociations d'adhésion à l'Union européenne. Le 8 juin, l'initiative europhobe sera la première soumise au peuple. Soutenue seulement par de petits mouvements, déconsidérés, elle n'a aucune chance de succès. Mais il faut accorder attention à l'argumentaire, car la partie ne se joue pas en un coup, mais en trois.

Blocher dans les opposants à l'initiative anti-européenne

Ni l'UDC, ni l'ASIN ne s'engagent dans cette bataille. Certainement par prudence: la cause est perdue d'avance. Les adversaires d'une adhésion à l'Union préfèrent choisir leur terrain. Christophe Blocher a donc repris l'argumentation gouvernementale. Les raisons de son opposition, confiées à la NZZ du 19 avril, sont identiques à celles que Jean-Pascal Delamuraz développait devant le congrès radical à Locarno. Pour que le peuple puisse se prononcer sur pièce, il doit le faire sur un objet concret et non sur des intentions; en matière de traités internationaux, c'est seulement quand le texte est connu, approuvé par le Parlement, que le citoyen ratifie ou s'oppose en toute connaissance de cause. Mais, ajoutons-le, ces arguments-là, de juste interprétation constitutionnelle, s'appliquent aussi aux initiatives euro-

philes en attente d'une décision populaire. Et c'est cela qui intéresse Blocher.

Euro I et II

L'initiative des jeunes nés le 7 décembre 1992 tombe sous le coup de la même critique, caricaturalement, puisque le peuple, après avoir donné l'impulsion, se dessaisirait lui-même du droit de se prononcer sur le résultat final de la négociation. L'initiative qui demande la reprise des négociations d'adhésion est, elle, plus fine: le peuple et les cantons, au terme de l'exercice, auront encore à ratifier le traité. Mais doivent-ils se substituer au Conseil fédéral pour choisir le moment favorable d'une négociation active? Les aléas de la politique internationale peuvent influencer une votation constitutionnelle dont la date est fixée plusieurs mois à l'avance. Et si le peuple ou une majorité de cantons disait «non», le processus serait pour longtemps bloqué. L'initiative de la Lega et l'initiative Euro II, sont trop similaires, l'une disant blanc et l'autre noir, pour ne pas être exposées aux mêmes critiques. Blocher l'a compris.

Au soir du 8 juin, la défaite de la Lega donnera une légitimité au Conseil fédéral. Ce sera une demi-victoire pour les partisans d'une adhésion, la porte restant ouverte. Mais la suite dépendra de la sagesse des europhiles, maîtres du retrait de leurs initiatives. Quand comprendront-ils que l'initiative populaire est un pavé trop lourd pour orienter la politique étrangère? *ag*

En coulisses

AU BAROMÈTRE DES préoccupations helvétiques, l'Institut de sondage GfS, que dirige le socialiste Claude Longchamp, relève que 12% des Suisses craignent un retour de l'inflation. C'est évidemment peu par rapport aux années 80, mais encore davantage que d'autres soucis plus récents (génie génétique ou globalisation) ou déjà relégués au stock des préoccupations de luxe (égalité femmes-hommes).

Genève ne peut faire bande à part

Les cantons romands ont décidé de mettre en commun leurs forces.

Ils présentent à Berne une seule candidature pour la reconnaissance et le financement d'une Haute école spécialisée de la Suisse occidentale (HES-SO).

A Genève, la gauche préfère une solution purement cantonale.

Le corps électoral tranchera le 8 juin prochain.

DANS LE DOSSIER des HES, la Confédération, volonté politique aidant, a fait la preuve qu'elle peut agir avec célérité. L'importance de la formation professionnelle dans le contexte économique actuel et le risque d'un isolement face à l'Europe – sans diplôme reconnu, les jeunes Helvètes seront exclus du marché du travail européen –, ont facilité l'adoption rapide d'une législation. Objectif: revaloriser la formation professionnelle, élargir l'offre, stimuler la recherche et la collaboration avec les entreprises. Pour l'heure sont touchés les seuls domaines relevant de la compétence fédérale: l'industrie, les arts et métiers, les services, l'agriculture et l'économie forestière.

Eviter le saupoudrage

Berne ne fait pourtant pas table rase des filières cantonales existantes. Les HES seront édifiées à partir des institutions en place. Mais attention, il ne s'agit pas de remplacer simplement les plaques à l'entrée des établissements actuels. Ce nouveau label accompagné de subventions substantielles, la Confédération ne le délivrera qu'à certaines conditions. Tout d'abord une offre de qualité, à un niveau universitaire. Ensuite des activités de recherche appliquée et de développement. Enfin une offre de perfectionnement professionnel et de formation continue. De plus, Berne exige un regroupement des forces à l'échelle régionale voire supra-régionale et c'est elle qui décide en dernier ressort de l'attribution des centres de compétence et de la reconnaissance des domaines de spécialisation.

Le souci de la Confédération est limpide: faire le meilleur usage de ressources financières limitées, éviter le saupoudrage, parvenir à des regroupements qui assurent la dimension nécessaire à la qualité de l'enseignement et de la recherche. Berne a tiré la leçon de son expérience universitaire. Dans ce secteur, elle paie et doit assister, im-

puissante, à la trop lente marche des universités vers un début de collaboration. Avec les HES, elle tient le couteau par le manche et veut d'emblée imposer les mesures de rationalisation nécessaires.

Le nombre ne fait pas la force

En misant sur un projet commun, les cantons romands ont sans conteste fait le bon choix. La Suisse romande dispose d'une riche palette d'établissements de formation professionnelle et d'un tissu économiquement diversifié. Deux conditions indispensables pour prétendre à une offre complète et de qualité. Aucun canton romand ne peut à lui seul assumer une telle ambition, Genève pas plus que les autres.

Dès lors on ne peut que s'étonner du parti-pris isolationniste de la gauche genevoise qui, par le biais d'une initiative populaire, prétend défendre la formation professionnelle supérieure à Genève en exigeant une HES purement cantonale. Or le tissu industriel du canton, réduit comme peau de chagrin, n'offre pas les conditions optimales pour une collaboration efficace avec une HES locale. C'est dire que les activités de recherche ne pourront se développer de manière satisfaisante. Les effectifs d'étudiants, insuffisants, ne garantiront pas la masse critique indispensable à la qualité et à la diversité de la formation.

Pour justifier sa revendication, la gauche manie la règle de trois: la Suisse romande mériterait plusieurs HES puisque le nombre de ces établissements avoisinerait la dizaine pour toute la Suisse. Erreur de calcul. Le nombre ne fait pas la force, mais bien la qualité de l'établissement. En réalité l'acceptation de cette initiative conduirait à une dégradation de la formation professionnelle supérieure.

L'initiative de la gauche a néanmoins eu le mérite de susciter un contre-projet qui a permis au Conseil d'Etat de préciser quelques points controversés: la gratuité des études, le

statut des enseignants et le contrôle démocratique. Sur le dernier point, il restera à concrétiser le mandat constitutionnel en imaginant les procédures adéquates.

Une chance unique

Le projet de HES-SO est loin d'être parfait et il exigera un regard critique tout au long de son développement. Il constitue néanmoins une chance unique pour la Suisse romande et pour Genève de se doter d'un outil de formation performant. Si la gauche genevoise n'a pas eu le courage de retirer son initiative, il faut y voir la conséquence de la bipolarisation qui prévaut dans la république, une situation peu favorable à l'exercice de l'intelligence politique. C'est pourquoi il faut saluer la lucidité des Verts, partisans de la HES-SO, qui ont su se libérer de la paralysante logique des blocs. *jd*

Médias

LA GAZETTE MÉDICALE a totalement modifié sa présentation. La rédactrice en chef a justifié un tout nouveau «lay out» par son expérience des cours ménagers où elle a découvert qu'il était impossible de «faire du neuf avec du vieux». C'est donc aux lecteurs de s'habituer.

EDIPRESSE DEVIENT TOUJOURS plus fort à l'étranger. C'est ainsi que le magazine *Viva* a été lancé en Pologne où paraissent déjà deux journaux de l'entreprise commune constituée par le groupe lausannois et le groupe bâlois de la *Basler Zeitung*.

SAVIEZ-VOUS QU'IL existe une *Revue Suisse de médecine militaire et de catastrophes*? C'est un trimestriel trilingue pour les officiers des troupes sanitaires. *cfp*

Une solidarité laborieuse

«Hombre que trabaja perde tiempo precioso», l'homme qui travaille perd un temps précieux.

Ce dicton espagnol n'est-il que l'amère consolation des exclus du marché du travail? Non, la sagesse populaire de ce pays méditerranéen nous incite à repenser la valeur que nous attribuons au travail-emploi et, par conséquent, à repenser l'organisation de nos sociétés.

Article de Martino Rossi, tiré de la revue *Inforum* 1/96, de Pro Infirmis.

NOS SOCIÉTÉS S'OBSTINENT à faire du travail lucratif l'axe principal de leur organisation, tout en enlevant à ce même travail sa capacité d'être une activité intégrative pour tous et le vecteur de répartition de la richesse.

Quelques données récentes concernant la Suisse montrent que nous sommes confrontés moins à une crise économique qu'à une crise de l'emploi. Le chômage de masse est un révélateur de la nature de cette crise: une crise de transition d'une époque historique dans laquelle l'homme se libérait par le travail à une époque qui pourrait libérer l'homme du travail.

- La production de richesse en Suisse a été en 1995 aussi élevée qu'en 1990 et notre produit national par habitant reste le plus élevé du monde.

- Cette production a été obtenue avec 250 000 personnes employées en moins, soit 400 millions d'heures travaillées en moins. En soi, ce résultat est indicateur d'efficacité et non de déclin. Mais il se traduit par chômage, exclusion et inégalité croissante.

- En 1995, 150 000 chômeurs ont été indemnisés, ce qui signifie que 250 millions d'heures ont été «payées» tout en n'étant pas travaillées.

- Les dépenses de l'assurance invalidité ont augmenté de 4,1 à 6,4 milliards de francs durant cette même période (+55%), en partie à cause de la forte augmentation des cas d'invalidité dus à la crise de l'emploi.

Un jeu cynique

Dans ce contexte, le principe de l'article 8 de la Loi sur l'assurance invalidité, à savoir le «droit aux mesures d'intégration nécessaires à reconstituer, améliorer, sauvegarder ou valoriser la capacité de gain», apparaît comme dépassé. Viser à tout prix la réintégration professionnelle de ceux qui sont devenus des invalides «économiques» à la suite de la perte de leur emploi peut apparaître comme le jeu cynique qui consiste à les renvoyer à la case départ. Il faudra bien admettre que le travail ne constitue plus la solution des problèmes sociaux, lui-même étant devenu le problème social par excellence.

Toutes les époques sont caractérisées par un temps social dominant (temps de la formation, de la famille, du travail, des pratiques religieuses ou des loisirs) et la perte de centralité de ce temps provoque une profonde crise de transition

d'une époque à l'autre. A l'époque moderne, le temps de travail est devenu le temps dominant. Aujourd'hui, il a perdu sa centralité au profit du «temps libre» (liberté du travail). (...)

Il faudra bien reconnaître que la production de biens et services pour des marchés saturés n'est pas le seul «travail» socialement et individuellement utile, bien qu'il soit le seul comptabilisé dans le produit intérieur brut.

Il faudra également reconnaître que la répartition de la richesse ne pourra plus se faire exclusivement par la rémunération des facteurs de production, car la production dépend moins du travail que du progrès scientifique et technologique. Un nouveau paradigme devra être introduit dans nos économies, en cohérence avec le déclin du travail, tant comme facteur de production que comme principe d'organisation de la société. Je fais allusion à l'«allocation universelle» (...). Cette perspective n'est pas utopique. (...)

(Re)Lu

MÊME LES PAISIBLES rives du lac Léman cachent de nocturnes secrets. Les personnages d'épouvante adorent y errer...

«L'obscurité était complète quand j'arrivai dans les environs de Genève. Les portes de la ville étaient déjà fermées. (...) Je quittai l'endroit où je m'étais reposé et repris ma marche en dépit de l'obscurité, de l'orage qui croissait de minute en minute et du tonnerre qui grondait sinistrement au-dessus de ma tête. Le Salève, le Jura et les alpes de Savoie en renvoyaient l'écho. (...) L'orage, comme cela se produit souvent en Suisse, surgissait en même temps de divers points du ciel. C'était au nord de la ville, au-dessus de la partie du lac qui s'étend entre la promontoire de Bellerive et le village de Coppête qu'il atteignait sa plus grande violence. Un autre orage illuminait le Jura de faibles lueurs; un autre obscurcissait et quelquefois révélait le Môle, mont pointu qui s'élève à l'est du lac.»

Mary Shelley, *Frankenstein*, (1^{ère} édition 1818), trad. E. Rocartel, G. Cuvelier, 1994, Press Pocket.

«Mes souliers ont beaucoup voyagé»

Avec la télévision, la voiture et le jean's, les chaussures de sport font partie de la panoplie de l'homo occidentalis. Ces chaussures atteignent fréquemment des prix de vente élevés.

La part qui revient aux ouvriers qui les produisent est pourtant bien congrue; leurs conditions de travail sont trop souvent épouvantables, médiévales.

Le fameux sourire asiatique vire au jaune.

S'IL EST UN produit dont la production est un exemple de délocalisation, c'est bien la chaussure de sport. La conception, le marketing viennent des Etats-Unis et d'Europe; la production se fait pour les deux-tiers en Asie, par des sous-traitants.

D'un côté se tiennent la technologie, la finance, la décision, – et les droits de l'homme; de l'autre la force de travail, le bas coût de production, – les mauvais traitements et l'arbitraire.

La logique de la délocalisation est mécanique, elle cherche les conditions de production à meilleur marché et les plus sûres socialement. Dès que le prix du travail augmente, on passe du Japon en Corée du Sud et à Taiwan, puis en Thaïlande, en Chine, en Indonésie et au Vietnam.

La tâche est ardue, pour nos vendeurs de souliers, de concilier loi, du moindre coût et respect des droits de l'homme. Les ONG d'ici et d'ailleurs les y incitent avec une force croissante. La campagne lancée ce printemps par la Déclaration de Berne et Terre des Hommes Suisse, *Let's go fair*, bat son plein. Résultats à la mi-temps.

Une carte postale fait toujours plaisir

Le jeu consiste à envoyer une carte postale, à des fabricants et à des magasins de chaussures de sport, leur demandant s'ils respectent un éventuel code de conduite conforme aux normes de l'OIT, en particulier s'ils assurent des salaires minimaux et le droit à la liberté syndicale. S'ils ont mis en place un organe de contrôle indépendant afin d'en vérifier l'application. A ce jour, 10000 cartes ont été envoyées.

Soucieux d'apprendre dans quoi je marchais, je me suis livré à l'exercice. Les temps de réponse sont variables. Certains étaient visiblement déjà dans les starting-blocks, et leur réponse fuse dans la semaine (Reebok, Nike, Asics, Coop), d'autres suivent avec une longueur de retard (Adidas, Intersport),

deux ont été lâchés par le peloton (Migros, Dosenbach). Nous sommes à l'heure actuelle – deux mois plus tard – sans nouvelles des derniers (Puma et Bata Suisse), – dans la voiture-balai?

Le courrier reçu, tôt ou tard, mit de l'anti-inflammatoire sur mon cœur tiers-mondiste: rarement je reçus autant de lettres de félicitations et de «remerciements pour mon engagement», autant d'assurances de «partage de mes souhaits» et de mes «soucis!» Rare moment de communion authentique.

L'amour de l'humanité n'a qu'un temps

En effet, si l'OIT définit des normes internationales, aucune marque, malgré des déclarations humanistes, ne les respecte ou ne les fait respecter dans leur intégralité. Certaines (Nike, Reebok, Puma) ont établi un code de conduite interne, qui les dispense de certains points gênants. La liberté syndicale ne figure pas dans le code de Nike, comme la garantie d'un salaire équitable, la limitation raisonnable du temps de travail; cette dernière ne figure pas non plus dans le code de Reebok. Adidas et Asics n'en ont pas.

En dernier recours, l'on s'appuie sur les lois locales, qui restent toujours en deçà des normes de l'OIT, – et qui sont

souvent ignorées (interdiction du travail des enfants, par exemple).

Un point sensible est le contrôle du respect de ces lois, codes et normes. Au bout du compte, quelle est l'information dont dispose le consommateur? Nike et Reebok ont engagé Ernst & Young afin de vérifier sur place le respect de leur code. Mais ces rapports sont confidentiels. A côté de cet apport *extérieur*, les collaborateurs des fabricants, expatriés, sont présentés comme des sources permanentes de vérification et de sanction. Mais les ONG, pas rassurées, demandent la constitution d'organes indépendants.

Parmi les manques flagrants: le salaire équitable (pas le salaire minimal local qui ne vise la plupart du temps qu'à attirer les investisseurs), la création d'un organe de contrôle, la liberté d'association syndicale (la maison Dosenbach prétend qu'elle est effective, mais elle est la seule à le dire!).

Le porte-monnaie comme bulletin de vote

Cette campagne montre à l'évidence la force croissante des ONG. Deux ans après la campagne aux USA, en 1990, Nike édicte son code interne, suivi par Reebok et Puma. En avril de cette année, une commission américaine, sous l'impulsion du gouvernement, propose un nouveau code qui comprend la liberté syndicale.

Le soin apporté par ces entreprises, championnes en relations publiques, pour maintenir leur image souligne le pouvoir qui se trouve entre les mains – les pieds – des consommateurs.

Cette campagne démontre aussi que, dans la béance politique qui accompagne la mondialisation, des mouvements peuvent trouver leur place. Que ceux qui vivent par le marketing peuvent être atteints par des campagnes allègrement menées, – et internationales elles aussi. *cp*

Cartes disponibles à:
La Déclaration de Berne, cp 212,
1000 Lausanne 9, tél. 021/624.54.17.

Pour une chaussure Nike «Air Pegasus»

Main d'œuvre:	entre 1.7 et 3.9%
Transport:	0.7%
Profit du sous-traitant:	2.5%
Détaillant (frais, bénéfice):	49.5%
Matières premières:	12.8%
Recherche de Nike:	0.35%
Promotion et publicité:	5.7%
Profit de Nike:	8.9%
Frais administratifs de Nike:	7.15%
Loyer, machines:	4.3%
Taxes:	4.2%

Vers un développement solidaire,
n° 138, mars 1997.

Un rôle pour la Suisse dans l'économie globale

Par Emilio Fontela, professeur d'économétrie à l'Université de Genève

Notre invité, professeur d'économétrie à l'Université de Genève et membre du groupe de Lisbonne, ne s'attarde pas sur la mauvaise santé, évidente, de l'économie suisse. Ses propositions thérapeutiques diffèrent sensiblement de celles des thuriféraires de l'économie de marché et de la dérégulation. Plutôt que de s'aligner sur les autres pays, la Suisse, comme dans le passé, doit se distinguer.

CONSIDÉRONS LA SUISSE comme une seule entreprise évoluant sur les marchés mondiaux à l'ère de la globalisation.

Durant toute la révolution industrielle, et de manière particulièrement évidente après la deuxième guerre mondiale, l'entreprise Suisse a précédé le reste du monde pour ce qui est de la globalisation de ses activités économiques. Les industries helvétiques ont très bien su s'implanter à proximité des matières premières ou des marchés. La délocalisation s'est faite tout naturellement pour surmonter les obstacles aux échanges que représentaient les frontières. Les finances suisses étaient les seules à offrir une capacité de manœuvre internationale. L'appareil productif conciliait croissance, plein emploi et stabilité monétaire. Bref, la Suisse était le modèle exemplaire d'une économie saine et globalisée, modèle qui consciemment ou non a inspiré la transformation récente de l'économie mondiale. Dans notre pays, personne n'est surpris, si ce n'est en bien, du succès de l'Organisation mondiale du commerce, des progrès du libéralisme économique, de la libre circulation des capitaux et de la croissance des investissements directs internationaux.

Durant cette longue période, le monde a évolué sous le signe du protec-

tionnisme, de l'interventionnisme étatique, voire de la planification. En optant pour une stratégie opposée, l'entreprise Suisse a tiré profit de l'aveuglement ou de la myopie de ses partenaires économiques.

Retour dans le peloton

Mais voilà, les temps ont changé. Tous les pays industrialisés, à vrai dire la plupart des pays de la planète, ont choisi d'adopter les pratiques qui ont permis à la Suisse de briller. Notre avantage comparatif a fondu puisqu'aujourd'hui tous ou presque se sont convertis à l'économie de marché, respectent la liberté du commerce et admettent la libre circulation des capitaux.

Rattrapée par ses concurrents, la Suisse se retrouve dans le peloton, dépourvue d'une stratégie claire. Si elle veut revenir à l'avant-garde, disposer à nouveau d'un avantage comparatif, elle est condamnée à innover, à inventer un modèle qui dépasse la simple logique du marché.

L'optimisme triomphant de l'économie de marché, de la dérégulation et de la libéralisation des relations économiques internationales est une réaction naturelle face à l'effondrement du communisme: la troisième guerre mondiale a bien eu lieu et elle a vu la victoire du modèle économique défendu par la Suisse.

Quand se creusent les fossés...

Mais ce modèle, nécessaire, indispensable dans cette phase de l'histoire économique de l'humanité, sera vraisemblablement incapable d'assurer le bien-être à l'échelle planétaire. Certes, il propose des réponses meilleures que la planification socialiste ou les protectionnismes passés mais il ne résoudra pas les problèmes fondamentaux de l'humanité. La logique du marché ne pourra éviter que se creusent les écarts entre vainqueurs et perdants de la compétition économique, entre nantis et exclus. La globalisation financière n'empêchera pas les crises. L'augmentation des profits conduira à l'épuisement des ressources non renouvelables et à de graves déséquilibres de l'environnement naturel.

La nouvelle économie mondiale appelle une nouvelle gouvernance, mais

nous ne savons pas encore quelle seront sa forme et son contenu. C'est dans cette perspective, à la fois réaliste et ambitieuse, que la Suisse pourrait retrouver le sens d'une stratégie innovatrice et proactive. Pour se développer de manière durable, l'économie mondiale doit s'inspirer des valeurs humanistes, multiculturelles, démocratiques, participatives, de solidarité sociale. Et cette inspiration pourrait trouver en Suisse un terrain favorable. Cette nouvelle stratégie ne constituerait pas une rupture avec son passé si l'on pense aux meilleures traditions de ce pays: le soutien au développement de la société internationale, l'aide humanitaire, l'arbitrage en cas de conflit, le dévouement de la société civile.

Porter les nouvelles utopies

Promotrice d'un nouveau contrat social mondial visant à satisfaire les besoins essentiels des populations, à améliorer le dialogue entre les cultures et à assurer l'équilibre écologique, la Suisse substituerait ainsi une utopie positive à l'utopie négative du laisser-faire et du laisser-aller. ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Claude Pahud (*cp*), Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*ig*)

Yvette Jaggi (*yj*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Anne Rivier Attinger

Le Débat: Emilio Fontela

Composition et maquette:

Claude Pahud,

Géraldine Savary,

Jean-Luc Seylaz

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Etudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Les querelles de Byzance

Les images ont une histoire. Entre iconoclastes et iconophiles, la querelle fut tant symbolique que politique. Explication.

FIXES OU ANIMÉES, les images influencent en profondeur toute la société. Leur interprétation devient une des conditions de l'exercice démocratique. Or, une véritable réflexion incluant la dimension historique du statut de l'image en Occident fait largement défaut.

En littérature ou en politique, les généalogies sont connues, familières au grand public cultivé. De Platon et Sophocle à Rawls et à Brecht, l'itinéraire est relativement balisé. Rien de tel pour l'image. Pourtant la Grèce est aussi fondatrice, non pas celle des cités, mais celle de Byzance, de la querelle des images au 8^e siècle.

L'oubli vient de là. Vu d'Occident, Byzance apparaît comme un surgenon un peu exotique qui disparut corps et bien, victime autant, selon l'image convenue, de son goût du luxe que des armées du sultan. Le conflit autour des images se développe à grand renfort de commentaires des Évangiles et de recours aux Pères de l'Église. Mais qui, parmi nous, connaît l'œuvre de Jean Damascène ou celle de Théodore Stoudite?

Iconophiles et iconoclastes

Pourtant la peinture européenne, et donc notre manière de voir, est issue de ces icônes byzantines, dont Cimabue et Giotto se dégagèrent peu à peu au 13^e siècle. Connaître l'élaboration théorique de la notion d'icône dans l'empire d'Orient n'est bien sûr pas suffisant pour comprendre l'imagerie de notre temps. Mais elle en constitue le socle indispensable. Il n'est pas inutile de rappeler que les deux grands pourvoyeurs de cadavres du 20^e siècle sont un peintre autrichien raté et un séminariste géorgien, soit un descendant direct de la pensée byzantine.

Un concile convoqué à Byzance par l'empereur Léon III condamna les images du Christ, de la Vierge et des saints en 730. Après maintes péripéties, les images furent rétablies en 842. Les empereurs et la haute société prirent position contre les images. Les moines aux vastes richesses et le peuple luttèrent pour les icônes. Pendant le conflit, l'image de l'empereur circula, elle, abondamment. On l'aura

compris le conflit était aussi politique. Mais la controverse ne pouvait s'exprimer que par des textes religieux. Ils fondaient seuls la légitimité.

Les iconophiles et les iconoclastes avaient une hantise commune: l'idolâtrie. Ils voyaient autour d'eux la religiosité populaire et les faux miracles attribués au pouvoir des images. Les deux camps s'appuyaient sur les mêmes textes fondateurs du christianisme: *Et Dieu dit: faisons l'homme à notre image.*

L'icône: idole ou représentation?

L'empereur iconoclaste Constantin V (741-755) dénonça les icônes. Il utilisa les arguments suivants: si l'icône est semblable au modèle (Jésus-Christ), elle doit être de même essence et de même nature. Or l'icône est matérielle et son modèle spirituel. Si l'icône prétend ne ressembler qu'à la forme du modèle, elle le divise en séparant son apparence et son essence; elle est donc impie. Si l'icône trace la figure du divin, elle enferme l'infini dans son tracé, ce qui est impossible. Si l'icône est vénérée dans ce qu'elle montre, alors elle est vénérée dans sa matière et elle devient une idole.

On conçoit que face à ces raisonnements, soutenus par l'empereur lui-même, les iconophiles aient dû déployer une formidable élaboration théorique pour finir par l'emporter.

Le premier point du raisonnement iconophile est celui de l'image naturelle: au commencement était le Verbe et le verbe est image de Dieu. La véritable image est invisible. Elle n'a ni forme, ni expressivité. L'icône matérielle est une image de l'image; elle n'a pas à être ressemblante ou expressive. La forme de l'icône n'est pas objective. Nous sommes proches des propos de Mondrian, un des fondateurs de l'abstraction au 20^e siècle qui demandait de «ne plus s'occuper de la forme en tant que forme». Pour les iconophiles, le Christ n'est pas dans l'icône, c'est l'icône qui tente d'aller vers le Christ. L'image matérielle n'est pas un symbole, elle cherche à mettre en relation l'homme avec Dieu; elle est une

représentation de l'incarnation.

Aux yeux des défenseurs des images, celui qui rejette l'icône refuse l'incarnation et si l'on refuse l'incarnation, c'est toute l'économie du message chrétien qui est vidée de son sens. L'icône byzantine figure un manque, un vide, celui de la véritable image invisible.

La défense de l'icône engendra une théorie de l'incarnation. Celle-ci n'est pas une matérialisation: l'icône est vide, mais elle est pleine de l'absence du Christ et cette perception de l'absence est le signe de la relation au divin qui est définie comme incarnation.

Dans toutes les icônes, des inscriptions désignent les personnages. C'est que le Christ a lui aussi été désigné par son père: *ecce homo*. Or l'icône, on l'a dit, n'est pas réaliste: Elle ne représente rien. Pour qu'elle prenne un sens, il faut désigner les personnages. Sans inscription, elle n'a plus aucun caractère sacré. Au XX^e siècle, Magritte, en inscrivant sur un tableau montrant une pipe l'inscription «ceci n'est pas une pipe» reprend la réflexion sur l'image: la pipe du tableau n'est effectivement pas une pipe.

De Nicéphore et Damascène à Kandinsky

Nous n'avons donné ici qu'une esquisse des virtuosités de la pensée iconophile. L'histoire, c'est bien connu, ignore les vaincus. Les textes des iconoclastes ont disparu. L'Église d'Occident, qui, entre temps, s'était séparée de l'Église d'Orient au 11^e siècle, fut bien incapable de produire le même arsenal intellectuel lors de la Réforme. Plus tard, la laïcité remplaça la réflexion sur les images par l'histoire de l'art et par la réflexion esthétique.

L'héritage de Byzance se réfugia dans la Russie tsariste qui fut la terre d'origine de Wassily Kandinsky, fondateur de l'art abstrait. Le patriarche Nicéphore et le père de l'Église Jean Damascène auraient-ils des descendants? Nous essayerons de l'examiner dans un prochain article. *js*

Le contenu de cet article doit tout au livre de Marie-José Mondzain, *Image, icône, économie*, Seuil, 1966.

«Je pars informée, les yeux et les oreilles grand ouverts»

Anne Rivier Attinger, qui connaît bien l'Orient, rentre d'un voyage en Birmanie. Voici le premier des trois articles qu'elle en a tirés.

AÉROPORT DE BANGKOK, le 22 février dernier, 9h30. En partance pour la Birmanie (Myanmar, depuis 1989). L'avion d'Air Mandalay n'arrive pas, bloqué à Rangoon par un épais brouillard. Attente, porte numéro 36, dans un couloir immaculé, ligné de chaises bleu canard. Leurs coques de plastique préformé me glacent les reins. La climatisation poussée à son maximum fige les voyageurs dans des poses hiératiques. Birmans, thaïs et chinois pour la plupart, les uns en élégant costume européen, téléphone portable assorti, les autres en jeans et bottes de cow-boy ou en simple longi, ils regardent tous ensemble dans la même direction.

Junte et coupes dorées

Le vénérable écran de l'honorable poste de télévision est branché sur CNN International. C'est l'heure des informations. D'une façon ou d'une autre, c'est toujours l'heure des informations. La chaîne privée nous tricote sa planète à la dernière mode. Nouvelles de France et du projet de loi Debré. Images de manifestations, de contre-manifestations, longues interviews du cinéaste Tavernier puis de Le Pen. L'objectivité est respectée de façon démonstrative.

Les Birmans s'étonnent, les Thaïs s'interrogent et les Chinois se consultent. Tous, ils s'appliquent. La vraie démocratie s'apprend en images et en américain. Le monde entier le sait, sauf peut-être le Myanmar, «pays merveilleux» d'Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la Paix 1991. Je viens de lire que la résistante est à nouveau assignée à résidence. L'Année du Tourisme 1996, qu'elle avait appelée à boycotter, est terminée. Vive 1997 !

Dieu sait que j'ai longuement hésité. La réputation de la junte militaire n'est malheureusement pas surfaite. J'ai lu les guides alternatifs, les rapports accablants des diverses ONG. Je sais que chaque dollar dépensé sur place prolongera la vie du régime... je sais. Oui mais voilà ! De Bangkok, où je réside chez des amis, le trajet est court, la cu-

riosité irrésistible: splendeur des temples anciens de Pagan, bouddhisme des origines encore pratiqué de nos jours, variété de la géographie, des populations. La récente ouverture du pays aux voyages individuels a fait pencher la balance. Je pars informée, les yeux et les oreilles grand ouverts. Comptant sur le pouvoir des échanges personnels, sur la magie des contacts directs, je vais m'envoler vers les coupes dorées.

A quoi reconnaît-on les touristes?

11h20. L'avion d'Air Mandalay vient de se poser. Européenne impatiente, je suis seule à me lever pour observer le lent déchargement des bagages et le débarquement des passagers: dans la file, quelques touristes qui gesticulent s'interpellent par-dessus les corps graciles. Leur hauteur, leur allure dégingandée, leur emphase à communiquer les distinguant irrémédiablement. Disharmonieux; offensifs, ils déséquilibrent jusqu'au paysage. Je me rassieds dans mon glaçon.

Mes voisins, un jeune couple birman, se font face. Leurs pieds se touchent. Ils chuchotent, les yeux dans les yeux. Leurs mains, arrêtées par je ne sais quel gendarme intérieur, reposent paumes étalées sur leurs genoux. Une figure, une attitude classique? Une des mudrâ recensées par l'art bouddhique?

Les vertus de l'Orient

Décidément, c'est une obsession. Depuis mon arrivée à Bangkok, depuis mes nombreuses visites de sanctuaires et de musées, je vois des bouddhas partout. Plus encore que les postures, c'est cette placidité des regards. Dans les grandes artères de Ploenchit ou de Silom, dans les inextricables embouteillages des heures de pointe, dans le chahut des moteurs et les sifflets des gendarmes, des visages sereins, des airs détachés. Pas d'agressivité lors des changements de voie intempestifs. Pas de coups de klaxon vengeurs dans les dépassements. Là, comme dans la

foule étonnamment fluide des trottoirs ou dans celle, presque flottante des temples, des expressions paisibles, débonnaires. Jamais de geste déplacé dans les incessants frôlements des corps. Habituee aux cohues masculines et plutôt misogynes de certains pays islamiques, j'apprécie d'être une passante, un être humain, simple bipède en transhumance.

Elles existeraient donc ces qualités asiatiques, cette légendaire équanimité, cette indifférence polie, cette discrétion si pratique à vivre.

Flight AM, number 326, immediately, gate 36...

Je m'avance, mon passeport et mon visa bien serrés dans mon sac, ma carte d'embarquement froissée dans la main droite.

La Birmanie. Est-ce bien raisonnable?

Anne Rivier Attinger

Oubliés...

UN RECUEIL D'HOMMAGES fut consacré à Edmund Schulthess, conseiller fédéral de 1912 à 1935, à l'occasion de son 70^e anniversaire: *Bundesrat Schulthess-Festgabe 1938*. Le 2 mars 1938, Eugène Péquignot, secrétaire du Département fédéral de l'économie publique raconte: «D'entente avec M. Motta, président de la Confédération, M. Schulthess saisit, en février 1937, l'occasion d'un voyage privé à Berlin pour avoir une entrevue avec M. Hitler, chancelier du Reich allemand. Cette entrevue eut lieu le 23 février».

Dans le recueil sont également publiés le communiqué à la presse du Département politique fédéral du 26 février 1937, le rappel de l'interpellation du conseiller aux Etats genevois Paul Malche et la réponse de M. Motta: «Permettez-moi de renouveler ici à M. Schulthess un remerciement cordial d'avoir encore une fois servi de manière désintéressée et efficace les intérêts de son pays».

cfp